

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**



N° 5

**Objet : Approbation de la décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2023**

Le 2 octobre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Dominique COUTIERE
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Damien DELAVOIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur général et M. Damien HAULTCOEUR, Directeur du développement innovation & transformation digitale
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe Attractivité
  - Pour le Pôle Attractivité : M. Bernard SAPHY, Responsable et M. Eric SARGIACOMO,
  - Pour le Pôle « Syndicats Mixtes » : M. Nicolas BRUNIER, Responsable, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 9 du Comité Syndical en date 7 novembre 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU la délibération n° 8 du Comité Syndical en date 30 mai 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget primitif de l'exercice 2023 telle que figurant dans le tableau ci-après :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 011</b> - Charges à caractère général 63 - Impôts, taxes et versements assimilés 63512 - Impôts fonciers	+ 8 000,00	
<b>Chapitre 66</b> - Charges financières 66111 - Intérêts	+ 3 000,00	
<b>Chapitre 75</b> – Autres produits divers gestion courante 75888 – Autres produits exceptionnels sur op.de gestion		+ 11 000,00

Le Président du Syndicat Mixte,

*X F. L*

Xavier FORTINON